

Populations légales des cantons en vigueur au 1er janvier 2023

Mise à jour : janvier 2023

Modalités de calcul des plafonds de dépenses pour la métropole et les DOM

en habitant

Champ : départements métropolitains et départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de La Réunion et de Mayotte, limites territoriales en vigueur au 1er janvier 2023

Date de référence statistique : 1er janvier 2023

© Insee

Source : Insee, Recensement de la population 2020

Plafonds inscrits à l'art. L. 52-11 pour chaque tranche de population	Election des conseillers départementaux
< à 15 000 habitants	0,64
de 15 001 à 30 000 hbts	0,53
de 30 001 à 60 000 hbts	0,43
de 60 001 à 100 000 hbts	0,3
de 100 001 à 150 000 hbts	0,3
de 150 001 à 250 000 hbts	0,3
> à 250 000 hbts	0,3
Coefficients d'actualisation en vigueur	Coefficients d'actualisation
Métropole + DOM	1,23
Mayotte	1,31

Election départementale partielle 2023 : calcul du plafond de dépense et du plafond de remboursement par binôme de candidats pour le canton Lectoure-Lomagne

Code département	Code canton	Nom du canton	Population légale 2020	Montant du plafond de dépenses par binôme de candidats	Montant plafond du remboursement forfaitaire des dépenses de campagne par binôme de candidats
32	14	Lectoure-Lomagne	9 549	7 517 €	3 571 €